

03 déc 2004 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 3 décembre 2004](#)

Dossiers de calamités

Sur proposition de M. Patrick Dewael, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur la prolongation du contrat de travail d'un assistant administratif pour la province de Flandre occidentale, pour une durée de six mois, dans le cadre des dossiers de calamités.

Sur proposition de M. Patrick Dewael, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur la prolongation du contrat de travail d'un assistant administratif pour la province de Flandre occidentale, pour une durée de six mois, dans le cadre des dossiers de calamités.

La situation est telle dans la province de Flandre occidentale qu'il est impossible de résorber le retard dans un délai raisonnable si au moins un des trois contrats de travail, qui expirent le 30 novembre 2004, n'est pas renouvelé. En effet, 154 dossiers de calamités publiques et 346 dossiers de calamités agricoles doivent encore être traités. De plus, une demande reconnaissance comme calamité publique des violentes averses orageuses des 15 et 16 août 2004 a été introduite.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe